

édito

Chers collègues,

L'**antab** change ; en effet, lors de notre dernière AG 2010 en Février 2011, nous avons décidé de conserver notre appellation **antab** mais, pour autant, de modifier notre intitulé en Association Française des Techniciens de Laboratoire Médical, en conformité à l'ordonnance du 13 Janvier 2010 ; le nouvel acronyme **AFTLM** étant envisagé ultérieurement.

Tous les collègues qui ont bien voulu répondre à notre enquête ont confirmé la nécessité de conserver **antab**, pour les techniciens de laboratoire médical de France et de Navarre cet acronyme a aujourd'hui sa signification ; nos tutelles, les ministères de la Santé, de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche nous connaissent et reconnaissent depuis 2002 !

Dans le même mouvement nous avons acté qu'il était important de moderniser notre site, nous sommes aujourd'hui en pourparler avec une très jeune société qui va nous proposer un devis, idem concernant notre Newsletter, nous avons pris attache avec une jeune graphiste.

Concernant notre revue, l'**antab**, a choisi d'investir dans un logiciel qui devra nous permettre une édition à moindre coût.

Nous avançons à marche forcée sur la refonte de notre diplôme professionnel, vous lirez les primeurs de l'avancée dans ce numéro.

Je vous rappelle aussi que nous vous attendons pour la 8^e Journée Professionnelle le vendredi 21 Octobre 2011 à la Faculté de Médecine de l'hôpital Bichat, à Paris, nous avons choisi cette année encore, de poursuivre nos travaux sur la mise en œuvre de l'accréditation et ce, de la façon la plus pragmatique possible.

Certes vous ne repartirez pas avec un outil "clef en main", mais vous aurez une bonne vision de ce qui a été entrepris "ailleurs" dans d'autres sites, d'autres disciplines, et cela pourra nous l'espérons, vous aider dans vos réflexions et vos réalisations sur le terrain.

Si vous avez, vous aussi, de nombreux projets et/ou idées à partager, des propositions à soumettre... alors rejoignez nous... www.antab.com

Nous avons toujours cet ambitieux projet de création d'un "regroupement" de toutes les associations de technicien de laboratoire médical de France, c'est indispensable pour que nous soyons crédibles auprès de nos tutelles. A l'occasion des JIB, Journées Internationales de la Biologie les 8, 9 et 10 Novembre 2011 au CNIT, toutes les Associations Européennes seront invitées d'une part pour travailler ensemble sur le thème "Enjeux professionnels et collaborations interprofessionnelles" et dans une 2^e partie de matinée du 10 Novembre, toutes les Associations Françaises seront conviées à travailler ensemble sur la suite à donner aux Etats Généraux de 2008...

Plus nous serons nombreux plus notre voix sera écoutée !

Evelyne Psaltopoulos

Présidente de l'ANTAB

VIII^e Journée Professionnelle 21 Octobre 2011

Plus que jamais à vos côtés pour enrichir l'exercice professionnel de la profession, l'**antab** vous propose une 8^e Journée Professionnelle le 21 Octobre à Paris. Les sujets abordés en première partie ont pour objectif de répondre de façon concrète aux questions sur l'accréditation ISO15189. Les évolutions de carrière professionnelle seront l'autre axe de ce rendez-vous, de la refonte de la formation initiale jusqu'aux nouvelles évolutions métier. Vous retrouverez le programme sur notre site www.antab.com.

Adhérez à l'**antab**
en remplissant
et en renvoyant
le bulletin
d'adhésion
en page 3.
→

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉINGÉNIERIE DU DIPLÔME

Précédemment, nous vous annonçons les grandes étapes de la réingénierie :

- **Étape 1 :** élaboration du référentiel d'activités du métier.
- **Étape 2 :** élaboration du référentiel de compétences du diplôme
- **Étape 3 :** Référentiel de formation : élaboration de critères d'évaluation pour les compétences
- **Étape 4 :** élaboration des modalités d'évaluation et de validation définies selon les voies d'accès au diplôme.

Entrons maintenant dans le vif du sujet.

La première étape correspond à la création du référentiel d'activités qui doit tenir compte des différents modes d'exercice du métier. Il donne la définition précise du métier de TLM :

"Le Technicien de Laboratoire Médical met en œuvre les technologies nécessaires à l'obtention des résultats des examens de biologie médicale à visée de prévention, de dépistage, de diagnostic et de suivi thérapeutique sous la responsabilité du biologiste médical. Il contribue à la réalisation des examens d'anatomie et cytologie pathologiques sous la responsabilité du médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques. Il réalise des prélèvements sanguins, veineux et capillaires".

Au terme de cette première étape, le groupe de travail a défini, de façon ordonnée, neuf activités "cœur de métier" :

1. Réalisation de prélèvements en vue d'examen de biologie médicale et dans le cadre du don de sang.
2. Réception et traitement des échantillons de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et de produits à visée thérapeutique et des documents associés.
3. Réalisation des analyses de biologie médicale et des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques.



4. Préparation, qualification, distribution et délivrance des produits sanguins labiles et des produits à visée thérapeutique.
5. Recueil, traitement et transmission des informations.
6. Organisation des activités et gestion des ressources.
7. Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques.
8. Veille professionnelle, études et recherche.
9. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.

C'est à partir de la description précise et détaillée de ces activités que les compétences et savoir-faire requis ont été définis puis intégrés au référentiel de compétences du diplôme.

Ils feront l'objet d'une certification dont l'obtention dépendra de critères d'évaluation. Ces critères d'évaluation fixeront ainsi le niveau d'exigence nécessaire à la délivrance du diplôme d'état.

Le thème de la prochaine réunion au Ministère de la Santé porte sur la définition de ces critères d'évaluation.

Une étude sera ensuite menée sur le référentiel de formation. Celle-ci devra permettre d'acquérir les compétences ciblées par le diplôme à un niveau d'exigence donné, et sur les modalités d'évaluation et de validation.

Cette démarche devrait ouvrir de grandes possibilités en terme de dossiers de VAE avec l'élaboration d'un guide pour le jury ou encore l'adaptation d'un programme de formation en proposant des modules de formations adéquates.

RENDEZ-VOUS

6^e Journée des Techniciens en Hématologie Cellulaire
le 14 Octobre 2011
Hôpital Avicenne

8^e Journée Professionnelle de l'antab le 21 Octobre 2011
Faculté de Médecine du CHU Bichat - Claude Bernard • Paris.
Programme et inscription sur www.antab.com



JIB • 8 au 10 Novembre 2011
CNIT- Paris La Défense :

Table ronde • 8 Novembre 2011
(inscription : -20% pour les TLM pouvant être indemnisée sur les fonds de formation continue) : modérateur E. Psaltopoulos - Présidente ANTAB
> 14h : La réforme de la formation de technicien : enjeux et problématiques
> 15h : La réforme de la biologie et la réorganisation des laboratoires : impact sur l'exercice des techniciens
> 16h : Témoignages de techniciens de laboratoires : un métier aux opportunités variées.

États Généraux Européens des techniciens • jeudi 10 Novembre 2011 de 9h à 13h • Hall Curie du CNIT
Thème : "Enjeux professionnels et collaborations interprofessionnelles"
(entrée gratuite avec le badge visite du salon) • www.jib-sdbio.fr

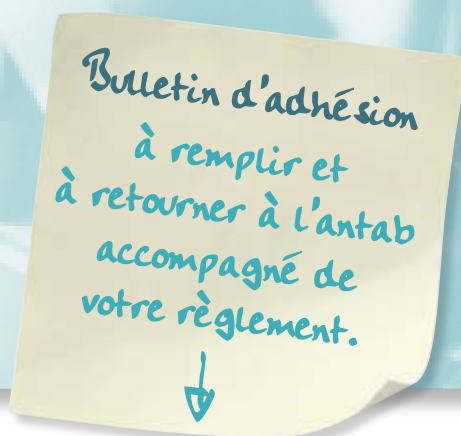
Carrefour Pathologie
21 au 25 Novembre 2011
Maison de la Chimie à Paris
www.sfpathol.org

Journée Professionnelle de l'AMTAB
(Association Martiniquaise des Techniciens en Analyses Biomédicales)
• 26 et 27 Novembre 2011

Adhérer, oui mais... pourquoi ?

Thomas J'ai adhéré à l'**antab** afin d'augmenter la visibilité du métier de technicien car l'association permet le développement et la valorisation des compétences avec la prise en compte des différentes facettes de notre métier, que nous soyons dans un service ou dans la formation, que ce soit dans la biologie, l'ACP ou autre. Elle a pour but de nous représenter et permettre notre reconnaissance au niveau national, Européen ou international. C'est pour toutes les missions de l'**antab** que j'ai adhéré car pour moi adhérer c'est s'engager, c'est contribuer à faire progresser notre métier.

Edwige Nous vivons une période de mutation dans le monde de la biologie. L'accréditation des laboratoires est en marche, la formation des techniciens de laboratoire et la reconnaissance du diplôme au niveau LMD sont à l'étude. L'antab, par les actions qu'elle mène auprès des instances nationales et Européennes, travaille à faire valoir notre profession de technicien de laboratoire. En adhérant à l'antab j'y participe et peux ainsi mieux informer les personnels que j'encadre.



Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse e.mail :

Grade : APHP Privé PSPH FPH

Discipline :

Adhésion fixée à 25€ pour l'année 2011, payable par chèque à l'ordre de l'ANTAB et à renvoyer à Claire FERLET, Trésorière, 9 Bis rue de Magdebourg 75116 PARIS

